



Gemeng
NIDDERAANWEN

REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du : 4 mars 2022

Date de l'annonce publique de la séance : 25 février 2022

Date de la convocation des conseillers : 25 février 2022

Membres présents :

a) physiquement :

président : WEYDERT R.,
échevins : SCHILTZ J., TERNES F.,
membres : GREIS P., MULLER-ROLLINGER G., SCHARFE-
HANSEN R., MOES R., VAN DER ZANDE C., BAUER J.,
GEYER T., SCHMIT G., INGHELRAM-MAEYENS M.,
secrétaire : JACOBY C.,

b) par visioconférence :

///

Membre(s) absent(s) : DUPONG-KREMER M., excusée

Point de l'ordre du jour : - 1b -

Objet: Approbation d'un subside aux victimes de la crise en Ukraine

Le Conseil communal,

Vu les appels de soutien lancés par diverses associations luxembourgeoises pour aider les victimes de la crise en Ukraine ;

Considérant que par conséquent, des milliers de personnes vivent provisoirement dans des tentes et des bâtiments publics et qui ont d'urgence besoin d'aide internationale ;

Vu l'article 28 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'article 3/191/648350/99001 du budget de l'exercice 2022 autorisant un crédit de 40.000.- € ;

Sur proposition du collège échevinal ;

à l'unanimité
accorde

un subside de 5.000.- € par association à CARITAS Luxembourg et à la Croix Rouge Luxembourgeoise pour aider les victimes de la crise en Ukraine.

Ainsi délibéré